

Nous conduisons une évaluation annuelle de matérialité pour identifier les domaines qui sont importants à la fois pour nos parties prenantes et pour le succès de nos activités.

Cela nous a permis de définir trois priorités fondamentales au niveau du Groupe : le changement climatique, la santé & la sécurité et l'éthique des affaires.

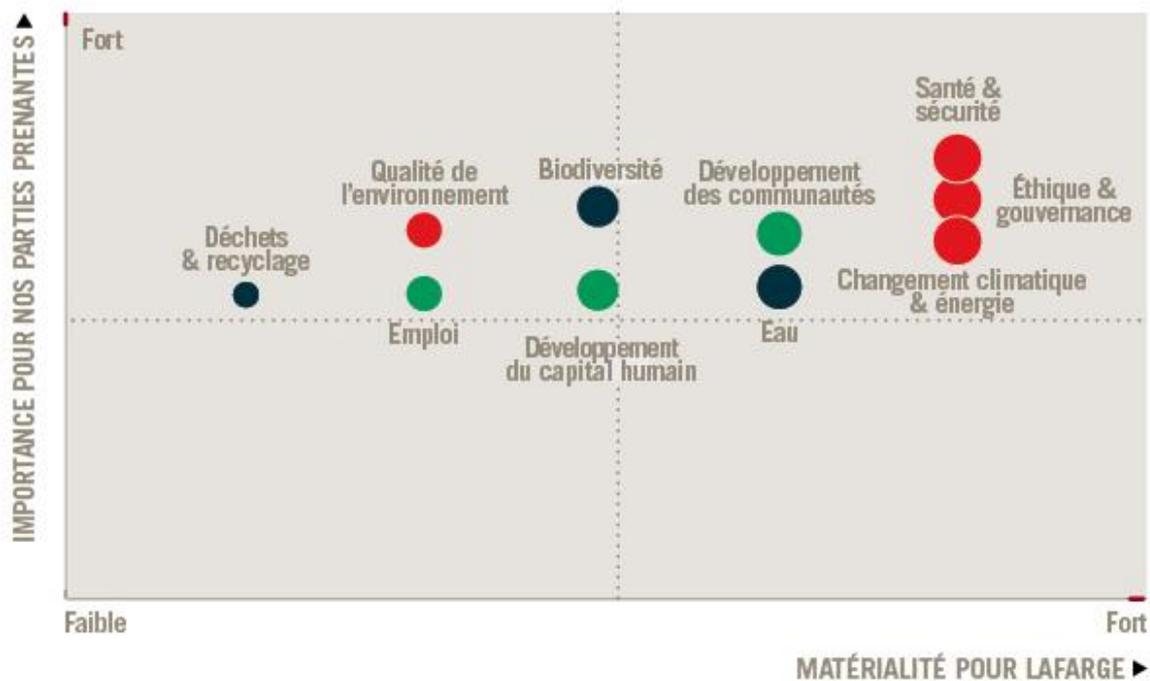
Identifier les enjeux prioritaires.

Nous sommes engagés dans une démarche de reporting transparent au profit de toutes nos parties prenantes. Notre reporting prend en compte plus de 100 indicateurs relatifs à l'environnement, à nos collaborateurs, à la société et au développement socio-économique. Ces indicateurs couvrent à la fois la contribution positive et les impacts négatifs de notre activité sur différentes problématiques de développement durable, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les gérer.

Notre démarche de reporting se concentre sur des questions qui ont de l'importance soit pour notre activité (le coût d'une mauvaise gestion de ces aspects pour le Groupe), soit pour nos parties prenantes (collaborateurs, communautés locales, clients, architectes, investisseurs, etc.). Pour ce faire, le Panel de Parties prenantes du Groupe nous aide à nous tenir informés des enjeux prioritaires pour nos parties prenantes. Ces enjeux sont revus chaque année par des responsables du Groupe en charge du développement durable. Nous avons regroupé ces questions dans **dix domaines d'impact couvrant les trois piliers du développement durable** (économie, société et environnement). Ces domaines d'impact respectent les cadres de travail externes existants tels que le Pacte mondial de Nations Unies, le GRI (Global Reporting Initiative) et ceux utilisés par les agences de notation extra-financière.

Afin de garantir une gestion appropriée de ces questions, nous distinguons :

- les domaines inhérents à la nature de nos activités (en rouge),
- ceux qui relèvent de la responsabilité sociale au sens large du Groupe (en vert),
- et ceux dont l'importance dépend du contexte local (en bleu).



Cibler nos priorités

A partir de notre évaluation annuelle de matérialité, nous avons défini trois priorités fondamentales au niveau du Groupe : **le changement climatique, la santé & sécurité et l'éthique des affaires**. Ces domaines sont ceux qui sont de grande importance à la fois pour nos parties prenantes et notre activité. Elles sont également inhérentes à la nature de nos activités.

En plus de cette évaluation portée au niveau du Groupe, nous avons développé une méthodologie, le **Lafarge Sustainability Compass**¹, pour aider les équipes dans nos pays à réaliser leur propre évaluation annuelle et guider le développement de leur plan d'action. Une fois qu'ils ont identifié leur degré de maturité dans les principaux domaines d'impact, les pays sélectionnent les enjeux prioritaires pour leur activité et leurs parties prenantes locales. Cette méthode permettra à chaque pays de bâtir des plans d'action adaptés aux enjeux locaux, conciliant croissance de leur activité et objectifs ambitieux pour le développement durable.

¹ La boussole de développement durable Lafarge